



*Le SNP PT **FO** rencontre la conseillère technique du Garde des Sceaux*

Une délégation du SNP PT **FO** a été reçue le 18 mars 2016 par Madame Karine Lagier, Directrice des Services Pénitentiaires, conseillère technique du Garde des Sceaux.

Tout au long de cette audience de 2 heures, elle a semblé particulièrement attentive à notre exposé et connaître nos problématiques.

Nous lui avons indiqué que **le corps des Personnels Techniques de l'AP n'a pas été revalorisé depuis 1999**, date de la dernière réforme statutaire. Les personnels n'ont pas baissé les bras, mais ils n'ont eu **aucune reconnaissance malgré les changements de missions et l'adaptation** dont ils ont dû faire preuve.

Les travaux sur la réforme statutaire, qui ont été relancés depuis 2008 puis 2014, ont à nouveau pris du retard sur le dernier calendrier transmis par la DAP (manque de disponibilité des autres syndicats, manque de disponibilité de la sous-direction métiers, ...). Suite aux retards successifs, le SNP PT **FO** exige que l'enveloppe de 500 k€ qui est provisionnée en 2016 pour la mise en application de la réforme statutaire des personnels techniques soit effectivement utilisée dans ce cadre, et donc que le travail sur ce projet de réforme reprenne.

Nous avons rappelé à la conseillère technique que Force Ouvrière revendiquait le passage de l'intégralité des agents de catégorie C en catégorie B car les diplômes correspondant à ces métiers étaient a minima de niveau bac.

D'autre part, nous avons signalé que **le corps est vieillissant** et que les départs en retraites vont s'accroître jusqu'à 2018. Et, faute d'évolution et d'attractivité du corps, **certains personnels techniques** recrutés et formés par l'administration pénitentiaire **préfèrent partir dans d'autres administrations.**

La DAP ayant décidé de pérenniser le corps, nous avons donc attiré l'attention de Madame Lagier sur la **nécessité de recrutements massifs.** Cependant, au préalable nous avons rappelé **notre exigence d'organigrammes types pour tous les établissements, l'ENAP, le SEP-RIEP et les DISP.**

Nous avons informé la conseillère technique que, **dans le cadre du travail sur la réforme statutaire, le SNP PT FO a transmis à la DAP un dossier complet intégrant des fiches techniques et des organigrammes types par catégorie d'établissements.**

Nous avons évoqué l'absence de personnels techniques sur les missions de contrôle du gestionnaire délégué dans les établissements des plans 13000 et 4000. De même, nous avons déploré que sur les établissements type 13200 une partie de ce contrôle des prestations soit toujours gérée par un attaché. **Le SNP PT FO exige que l'intégralité du contrôle des prestations dans un établissement en gestion déléguée, PPP ou AOT/LOA soit effectué par un binôme Directeur Technique et Technicien.** Sur ces points, **la conseillère technique nous a rejoints.**

Sur la formation, **le SNP PT FO a dénoncé l'absence de formation initiale et continue au sein de l'ENAP, et a exigé un retour aux moyens initiaux** et à une formation des personnels techniques organisée par des personnels techniques. Nous avons revendiqué **la nécessité de mettre en place des formations d'adaptation aux nouvelles missions** (gestion déléguée, ...).

Concernant la **filière informatique**, notre syndicat a revendiqué **l'attribution des postes de cette filière uniquement aux personnels techniques (responsables de DSI, CLSI en établissement, chef d'unités, ...)**. Notre syndicat a dénoncé le **défaut d'attractivité indemnitaire de cette filière** (absence de prime informatique entraînant de nombreux départs vers d'autres ministères).

Au sujet des **astreintes techniques**, nous avons rappelé que **nos courriers de demande de revalorisation** du montant de 110 € étaient **restés sans réponse**. Pourtant, le montant d'une astreinte technique réalisée par le privé est 10 fois plus élevé que celui appliqué par notre administration. **La conseillère technique nous a demandé de lui transmettre notre fond de dossier pour examen.**

Le SNP PT **FO** a relancé la conseillère technique sur **l'ouverture des postes du CP de Papeari** aux personnels techniques. **Notre syndicat a demandé et exigé la réouverture de ces postes aux prochaines CAP d'adjoints techniques et techniciens. Les CIMM ne doivent pas constituer une barrière à la mutation des agents répondant au profil de poste : ils doivent uniquement permettre la priorisation des agents polynésiens. Le ministre et la conseillère ont été attentifs à notre proposition.**

Concernant l'**IFO**, le SNP PT **FO** a dénoncé l'absence systématique de modulation de fin d'année pour les agents de catégorie B. **Notre syndicat a demandé qu'une part de l'enveloppe budgétaire dévolue aux modulations soit attribuée aux techniciens, n'en déplaise à certains.**

En conclusion, nous avons rappelé à la conseillère technique que les métiers et missions d'aujourd'hui et de demain relevaient uniquement des catégories B/B+ et A/A+.

Suite à ce remaniement ministériel le SNP PT **FO** a été reçu rapidement par le Ministre puis par sa conseillère technique.

La conseillère technique nous a informés que **le Garde des Sceaux** ne souhaitait oublier personne et qu'il **suivra de près l'évolution du dossier de la filière technique de l'administration pénitentiaire**. Ainsi, le cabinet du Garde des Sceaux relancera la DAP pour réactiver le calendrier de la réforme des personnels techniques.

Le SNP PT **FO** poursuivra son engagement pour défendre les intérêts de tous les personnels techniques de l'administration pénitentiaire.

Le 21 mars 2016,
Le Secrétaire Général
et les représentants du SNP PT **FO**

Le S. N. P. P. T. **F.O.** vous tient informés régulièrement par flash info ou directement sur le site internet.

Site internet: www.snppt-fo.fr

*FO 1^{er} Syndicat de la Fonction Publique de l'État
et des Personnels Techniques de l'AP*